

Mairie d'Autrêches  
10 rue du Point du Jour  
60350 - Autrêches

Tel : 03 44 42 11 04  
Mail : mairie.autreches@orange.fr



## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 09 juin 2023

### MEMBRES PRÉSENTS :

Tous à l'exception des excusés et absents cités ci-après.

Excusés et représentés : Messieurs Philippe LEFEVRE par Suzy LAPORTE, Hervé DE SMEDT par Julien POYARD

Excusé : Monsieur Loïc WYSOCKI

**M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance précédente. Accord unanime des membres présents et représentés.**

**Monsieur Julien POYARD demande si les différentes tontes** de la Commune pourraient être effectuées par notre employé communal (en lui achetant le matériel nécessaire). Cette proposition sera débattue en commission des travaux.

**Monsieur Michel POTIER demande au Conseil Municipal** de prendre attache du Centre de Gestion afin d'établir une convention avec ce dernier pour remplacer le personnel si besoin. Accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Monsieur Le Maire fait part du courrier reçu du SGC de Compiègne (Secrétariat Général Commun = Trésorerie de Compiègne)** pour l'expérimentation du CFU (Compte Financier Unique) dès l'année 2024. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette requête et laisse tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer toute pièce afférente à ce dossier.

**Monsieur Le Maire fait le point sur les travaux de voirie de cette année** réalisés grâce à notre enveloppe à la CCLO d'Attichy. Ils ont tous été réalisés.

**Monsieur Yohan HARDY signale que le facteur** fait sa tournée en sens inverse dans la rue des champs et qu'il remonte la rue par le sens interdit. Un contact sera pris avec les facteurs en charge de la tournée.

**Monsieur Le Maire indique qu'il conviendrait de changer l'ordinateur du secrétariat** qui est obsolète, un devis a été demandé auprès d'AMBRE INFORMATIQUE (Société qui s'occupe de la maintenance des logiciels de comptabilité, état civil...) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette requête et laisse tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer toute pièce afférente à ce dossier.

Madame Suzy LAPORTE explique qu'un aménagement de la pièce attenante à la classe de CE1-CE2 va avoir lieu pendant les vacances scolaires afin que cette pièce soit, utilisée le midi pour les élèves des classes de CE et CM pendant le temps périscolaire du midi

**Monsieur Le Maire annonce aux conseillers municipaux que** le nouveau tracteur est arrivé sur notre commune mais que du matériel est encore en attente. Un devis de rachat pour le tracteur est en cours, il sera examiné par la commission des travaux. Des devis pour l'achat d'une cuve est en cours afin d'être aux normes.

**Monsieur Luc CARON demande s'il est possible d'acheter du matériel** pour les espaces verts en leasing. Monsieur Yohan HARDY demande s'il serait possible d'acheter du matériel à plusieurs communes.

**Monsieur Yohan HARDY demande** où en est la coupe de bois. Le marchand de bois devrait intervenir dans les jours qui viennent.

**Madame Suzy LAPORTE demande si la mairie** connaît les différents horaires de bus pour les lycées de Compiègne et si nous sommes certains qu'il y a effectivement un bus tous les jours de la semaine pour ces lycées. Monsieur Yohan HARDY soulève les problèmes rencontrés par les utilisateurs de la ligne Compiègne-Autrèches où certains soirs le retour n'était pas possible faute de chauffeur. ***Pour rappel, pour se rendre aux lycées de Compiègne, il convient de prendre la ligne de Soissons et de changer de bus à Vic-Sur-Aisne direction Compiègne.***

Monsieur Le Maire, n'étant pas informé de cet état de fait, va prendre attache des responsables des Hauts-de-France.

**Monsieur Luc CARON fait un compte-rendu** de la réunion d'embellissement des espaces communaux à laquelle il s'est rendu avec David à Tracy-Le-Mont. Il explique que l'utilisation de plantes vivaces et de végétaux robustes peuvent être plantés afin d'éviter que les mauvaises herbes n'envahissent le cimetière. Il est rappelé que le propriétaire de la concession a l'obligation de conserver cet emplacement en bon état de propreté et d'entretien.

**Monsieur Le Maire indique qu'il faut procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui se déroulera le dimanche 24 septembre 2023.**

Sont élus au 1<sup>er</sup> tour les délégués titulaires suivant à 11 voix : **MM POTIER Michel, Christian LEFEVRE et Pierre POTIER**

Sont élus au 1<sup>er</sup> tour les délégués suppléants suivants à 11 voix : **M CARON Grégory, Mme LAPORTE Suzy, M HARDY Yohan**

**Monsieur Le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Yohan HARDY** concernant les festivités à venir et plus particulièrement celle du samedi 24 juin 2023. Ce dernier explique que la fête des enfants se déroulera de 14 h 30 à 16 h 00 pour les jeux. La journée des enfants se clôturera par une « boum » jusqu'à 18 h 00. A l'issue de cet après-midi, une soirée festive est organisée avec un repas convivial et champêtre au tarif de 5 € sur réservation. **Cette journée est ouverte à tous.** Votre réservation doit être déposée au secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture habituel accompagné de votre règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de l'Association des Petits Pirates.

**Madame Suzy LAPORTE souligne que** le repas du soir et les boissons sont vendus à prix coûtants et qu'il n'y aura donc aucun bénéfice. Un goûter sera offert à chaque enfant l'après-midi.

**Monsieur Grégory CARON fait part du voyage scolaire** qui s'est déroulé du 30 mai au 02 juin et en profite pour remercier le Conseil Municipal et l'Association des P'tits Pirates pour leur soutien au nom de l'équipe enseignante.

Monsieur Le Maire fait part des remerciements de la famille HUPJAN pour le prêt de la salle lors des obsèques de Mme HUPJAN et de la famille BAUDIN pour la potée offerte lors des obsèques de Mme Jeanne BAUDIN.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 15.**



*le samedi 24 juin 2023*

*Animation de l'après-midi de 14 h 30 à 18 h 00*

**Jeux pour enfants, animations, DJ, goûter offert**

**Nom Prénom :** .....

**Nom et Prénom des enfants et Nombre :** .....

*Soirée festive ouverte à tous (sur réservation)*

*à partir de 19 h 00*

**Sandwich merguez ou saucisses + dessert + 1 boisson**

**Animation soirée par DJ**

**Nom Prénom :** .....

**Quantité de sandwich saucisse :** .....

**Quantité de sandwich Merguez :** .....

**Repas :** ..... X 5 € = .....

**Modalité de règlement :** Chèque  Espèces

***Coupon-réponse à déposer en Mairie avec votre règlement pour la soirée festive avant le 20 juin 2023  
(chèque à l'ordre de l'Association des P'tits Pirates ou espèces)***

## INFORMATIONS



### Stationnement

Les piétons doivent avoir accès aux trottoirs en toute sécurité avec un passage de 0.80 cm minimum. Le fait de ne pas respecter cette obligation met vos proches en danger (enfants, petits-enfants, amis etc...)

Pensez à respecter les lignes blanches et jaunes, elles sont faites pour garantir la sécurité des piétons

Automobilistes : vous engagez votre responsabilité et votre conscience en cas d'accident (Protégeons nos enfants)

### Arbres et Haies

Les arbres et haies surplombent les trottoirs : veuillez à vous mettre en conformité avec la législation (votre végétation ne doit pas empiéter sur l'espace public)

### Poubelles

Pour l'harmonie de notre village, les poubelles doivent être sorties la veille au soir et ne plus être visibles le reste de la semaine.

### Désherbage des trottoirs et du cimetière

La réglementation nous oblige à ne plus employer de désherbant et de ce fait le cimetière et les trottoirs sont plus difficiles à entretenir (une réflexion sur l'utilisation de plantes vivaces et végétaux robustes est à l'étude et vous sera proposée).

Le Maire

Michel POTIER